



SESSAD DE VILLEURBANNE
18 Rue Valentin Haüy
69100 Villeurbanne
04 78 84 74 71
ditepvilleurbanne@lespep69.org



LIVRET D'ACCUEIL

SESSAD DE VILLEURBANNE

Au bénéfice de jeunes présentant un trouble du
déficit intellectuel avec ou sans trouble(s) associés



Le mot de bienvenue

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez que votre enfant soit accompagné par notre service et nous vous remercions de votre confiance.

Ce service médico-social est géré par l'association PEP 69 / Métropole de Lyon.

Aujourd'hui, par l'intermédiaire de ce livret d'accueil, le SESSAD s'engage auprès de vous pour que vous puissiez trouver au sein de notre service l'accompagnement et le soutien utile à l'évolution de votre enfant.

Avec vous, tout au long de son accompagnement, nous tenterons de définir au mieux son projet personnalisé, respectant sa personnalité, son rythme et valorisant ses compétences. L'accompagnement mis en place au sein du service tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités des enfants ou adolescents accueillis dans le cadre de leur parcours inclusif.

L'ensemble des professionnels reste à votre disposition et à votre écoute.

Au nom de l'équipe, je vous souhaite la bienvenue.

Pour l'équipe pluridisciplinaire
Carole COLLIER-BORDET, Directrice



ACCES AU SESSAD DE VILLEURBANNE

Accès TCL ligne C3 arrêt Blanqui et 3mns à pied



L'ASSOCIATION DES PARENTS AU SEIN DU SERVICE

Au projet de leur enfant

La relation de confiance entre parents et professionnels contribue, de l'accueil à l'orientation, au mieux-être de l'enfant.

La collaboration dans toutes les étapes de l'admission, de l'élaboration et la mise en œuvre du PPA de l'enfant à l'orientation, est toujours recherchée. En ce sens, après accord des parents, les partenaires peuvent être sollicités.

A la vie de l'établissement

L'association des parents aux orientations de l'établissement permet de prendre part à la vie institutionnelle et contribue à faire connaître la voix des parents dans les orientations du service et de l'association.

Le Conseil de la Vie Sociale, présidé par des parents représentants élus, vise à cet objectif. Il est commun entre le DITEP et le SESSAD.

SOMMAIRE

Présentation du service	4
Missions et objectifs du SESSAD	5
Le processus d'accueil au SESSAD	6
Les étapes de l'accompagnement pour la construction du parcours de l'enfant	7
La dynamique d'équipe	8
Un accompagnement co-construit avec le jeune et sa famille	9
Accompagner la sortie du SESSAD	11
La spécificité du SESSAD ouvert su son environnement	12
Informations pratiques et accès	13

ANNEXES

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SESSAD

L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Le SESSAD de Villeurbanne

Le SESSAD de Villeurbanne accompagne des enfants et des adolescents, de 0 à 20 ans, présentant un trouble du développement cognitif marqué par des difficultés de raisonnement logique et d'accès à l'abstraction. Ce trouble du déficit intellectuel impacte leurs capacités d'adaptation à leur environnement et aux apprentissages. Ce trouble peut être associé à d'autres troubles (trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité, troubles psychiques et à la marge des troubles du spectre autistique).

Le SESSAD de Villeurbanne accompagne ces enfants et adolescents dans le cadre de leur parcours inclusif de scolarisation et dans les autres espaces de droit commun qu'il fréquente. Il intervient précisément sur leurs lieux de vie, contribuant ainsi à faciliter l'adaptation de l'environnement aux besoins de chaque jeune.

Le SESSAD de Villeurbanne dispose de 23 places et est ouvert 208 jours par an.

Tous les enfants, adolescents voire jeunes adultes qui y sont accompagnés disposent d'une notification de la Maison Départementale Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH). Les accompagnements proposés sont pris en charge par la Sécurité Sociale.



Le SESSAD de Villeurbanne se réfère aux textes règlementaires et prend appui sur le projet fédéral et associatif de l'association Les PEP69/ML.

L'autorité de tarification et de contrôle est l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Informations pratiques

OÙ SOMMES-NOUS SITUÉS?

Le SESSAD se situe dans les mêmes locaux du DITEP au 18 rue Valentin Haüy à Villeurbanne.

Le secrétariat accueille et renseigne les jeunes, les familles et les partenaires. Il est ouvert chaque jour de 8h30 à 16h.

LES TRANSPORTS

En fonction de la situation de chaque jeune (âge et degré d'autonomie, domiciliation) des transports peuvent être organisés selon des modalités définies le jeune et sa famille.

Concernant l'accueil de jour, lorsque l'enfant est transporté par un chauffeur de l'établissement, il partage le trajet avec d'autres camarades. Aussi, il est important de respecter les règles de sécurité, les heures de passages et que quelqu'un puisse l'accueillir à son retour. Dans le cas où les règles de sécurité ne sont pas respectées, le transport peut être suspendu. Les absences doivent être précisées au secrétariat de l'accueil de jour et en cas de problème.

Les jeunes collégiens de l'Accueil de Jour utilisent les transports en commun qui sont pris en charge par le DITEP.

LES ABSENCES

Elles sont à signaler systématiquement en téléphonant au secrétariat du service concerné. Au-delà de 24 heures d'absence, à l'accueil de jour, un certificat médical sera demandé.

LE DOSSIER UNIQUE INFORMATISÉ DU JEUNE

Il contient les informations nécessaires à l'accompagnement du jeune : les comptes rendus des interventions des professionnels, les PPA, les GEVASco, les bilans et les données médicales confiées. Ces dernières ne sont accessibles qu'aux médecins et à l'infirmière.

Ce dossier, informatisé, est accessible sur simple demande écrite à la Direction.

POSSIBILITÉ D'ACCÈS AU DOSSIER USAGER

La spécificité du SESSAD de Villeurbanne et son ouverture à son environnement

Le SESSAD est un appui et amène les partenaires à se mobiliser autrement autour de l'enfant. L'inclusion scolaire et sociale des enfants que nous accompagnons suppose un travail de proximité auprès de toutes les structures de droit commun que sont l'Education nationale, la pédopsychiatrie, les infrastructures culturelles et de loisirs, la Protection de l'enfance et les autres établissements médico-sociaux de ses territoires d'intervention. Cette proximité est d'autant plus importante que ces lieux sont bien souvent l'espace des troubles voire de la souffrance des jeunes accompagnés.

Nous avons observé que l'action, à la fois directe des professionnels du SESSAD auprès de l'enfant et de son environnement, a permis pour certains un apaisement des situations et la co-construction d'un projet d'accompagnement s'appuyant également sur la reconnaissance des ressources et compétences des familles.

Le SESSAD de Villeurbanne est implanté sur son territoire depuis sa création au début des années 2000. Il a toujours accompagné communément des jeunes relevant de l'agrément du Dispositif Intégré Thérapeutique Educatif et Pédagogique (DITEP: accompagnement de jeunes présentant des difficultés psychologiques dont l'expression perturbent l'accès aux apprentissages et à la socialisation) et des jeunes présentant un trouble de la déficience intellectuelle légère avec ou sans trouble(s) associé(s).

Depuis le 01 janvier 2024, les agréments relevant des deux publics sont différents. Toutefois, en prenant en compte l'histoire du service, du DITEP et dans un souci de mutualisation des moyens au bénéfice de l'accompagnement des jeunes et leur famille, les professionnels rattachés au SESSAD TDI de Villeurbanne font aussi partie intégrante de la part ambulatoire du DITEP Villeurbanne-Duchère, site de Villeurbanne. Les ressources et les moyens spécifiques du DITEP bénéficient aux jeunes du SESSAD : mutualisation des postes, des véhicules, des locaux...

Les professionnels veillent à une bonne cohabitation des jeunes entre eux dans les différents espaces.

De manière exceptionnelle, à l'évaluation des besoins de chaque jeune avec sa famille, afin d'éviter une rupture dans le parcours de scolarisation de celui-ci, de soutenir sa famille en grande difficulté avec lui, les modalités d'accompagnement MAJE et accueil de nuit/répit du DITEP pourront être proposées.

Missions et objectifs du SESSAD de Villeurbanne

Les missions du SESSAD consistent à accompagner l'enfant dans une démarche de construction de lui-même, dans son milieu de vie (famille, école, structure de proximité). Elles s'inscrivent dans une logique de parcours où son admission au sein du service doit être considérée comme une étape dans sa trajectoire de vie. En prenant appui sur les besoins spécifiques de chaque enfant, les objectifs sont de lui permettre, en fonction de son âge et de ses capacités, de :

- Développer sa vie sociale et relationnelle, en favorisant la socialisation, le plaisir d'apprendre et la valorisation de soi-même ;
- Poursuivre, sans trop de heurts, son parcours inclusif en visant à l'amélioration de ses capacités d'apprendre et d'appréhension de son environnement ;
- Aider à l'orientation, l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner sa famille dans la coordination des soins et le parcours spécifique de leur enfant, tout en étant à l'écoute de leurs difficultés au quotidien et de leur souffrance.

Le SESSAD TDI PEP69 intervient sur les lieux de vie du jeune, contribuant ainsi à faciliter l'adaptation de l'environnement fragilisé voire menacé du jeune accompagné, soutenant ainsi son maintien dans son environnement ordinaire et, plus largement, son processus inclusif dans les autres espaces de droit commun qu'il fréquente.

Il s'engage à soutenir **votre** enfant, à le conseiller et à le guider conformément à sa demande et/ou celle de son représentant légal.

Un processus d'accueil

Pour être accompagné par les professionnels du SESSAD, une notification de la MDMPH en cours de validité est nécessaire. Après avoir contacté le secrétariat, le processus d'accueil peut s'enclencher. Lors de ce processus, le jeune et ses parents rencontrent l'équipe d'admission qui se compose du médecin psychiatre, de la psychologue, de l'assistante sociale et de la direction.

Lors de ces différents temps de rencontre, il s'agira de faire connaissance, de recueillir les attentes du jeune et sa famille et d'apprécier les besoins de celui-ci en adéquation avec les missions du service.



Accompagner la sortie du service

La sortie du SESSAD peut se faire à la demande du service, à celle des parents, ou celle du jeune pour divers motifs :

- L'évolution positive du jeune ne nécessitant plus d'accompagnement;
- Le déménagement de la famille dans une commune en dehors du territoire d'intervention du SESSAD
- L'absence de demandes et/ou de besoins identifiés relevant de l'action coordonnée du SESSAD
- L'orientation vers un autre dispositif
- Un désaccord dans l'accompagnement entre parents et professionnels.
- Un accompagnement pour les démarches à entreprendre est proposé.

Le service a une obligation de suivi durant 3 ans après la sortie du service, si le jeune n'est pas accompagné par un autre service.

Cette obligation se concrétise au minimum par un appel téléphonique annuel pour s'informer sur le devenir du jeune et peut aller jusqu'à un accompagnement plus actif comme la mise en lien avec des partenaires, des réseaux si le jeune est en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle.

Pour activer ce service, il suffit de prendre contact avec le secrétariat.

NOTRE ENGAGEMENT

Le SESSAD s'engage à déployer des actions de qualité sur plusieurs niveaux.

Au niveau de l'accompagnement de chaque jeune en :

- Proposant un accompagnement personnalisé, co-construit, respectueux des choix de sa famille, de ses demandes et de son rythme ;
- En développant des réponses coordonnées, avec l'accord des parents, avec les partenaires intervenant autour/auprès du jeune ;
- Favorisant le parcours inclusif de chaque enfant dans son environnement proche ;
- Mettant en place à la fois des espaces d'écoute et de soutien et des instances de participation pour les jeunes, leur parents voire la famille plus élargie.

Au niveau de l'ouverture du service sur son environnement, en :

- Faisant vivre et évoluer le projet de service en fonction des besoins des jeunes à accompagner et du territoire du SESSAD ;
- Restant dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité ;
- Développant sur son territoire un travail en réseau ;
- Actualisant les connaissances des professionnels afin d'être au plus près des besoins de chaque jeune ;
- Interroger régulièrement les familles sur leurs attentes et le degré de satisfaction.

L'ENGAGEMENT DU JEUNE ET SA FAMILLE

Les parents s'engagent sur deux niveaux :

Au niveau de l'accompagnement de l'enfant en :

- Participant à l'élaboration du PPA et à sa formalisation lors de la réunion annuelle organisée dans les locaux du service une fois par an ;
- Maintenant un lien régulier avec les professionnels qui accompagnent leur enfant ;
- Tenant informé les professionnels de tout changement de situation susceptible d'impacter l'accompagnement.

Au niveau de la vie du service en :

- S'impliquant dans les instances de participation et de vie collective ;
- Respectant le règlement de fonctionnement du service.

Des étapes dans l'accompagnement indispensables à la construction du projet de chaque jeune

UNE PÉRIODE D'OBSERVATION ET DE BILANS

Les professionnels du SESSAD procèdent à une phase d'évaluation des potentiels et des besoins de chaque jeune. Durant cette période, des temps de rencontres, d'observations et de bilans sont proposés de manière ajustée à chaque situation.

POUR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

La mise en œuvre de l'accompagnement s'effectue avec la participation du jeune et de ces parents, dans le respect de leurs droits et selon une démarche bienveillante, en éclairant leur libre choix et en tenant compte de leurs capacités et potentialités. Ce processus d'accompagnement est assuré par les différents professionnels du SESSAD. L'accompagnement que nous co-construisons, parents/jeune/professionnels, fait l'objet d'un contrat ou Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). C'est le document de référence dans le parcours de chaque jeune. Il sera réévalué avec le jeune et ses parents chaque année.

UNE ÉTAPE MAJEURE : LA CO-CONSTRUCTION DU PPA

Au-delà de l'obligation légale, le PPA inscrit l'accompagnement du jeune dans une démarche de co-construction entre les parents, le jeune et les professionnels. Le PPA fait l'objet d'un document signé par les parents, le jeune et les professionnels. Il contractualise les engagements des deux parties et définit les différentes modalités d'accompagnement qu'elles soient éducatives, thérapeutiques, rééducatives et sociales.

LES LIEUX D'INTERVENTIONS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les diverses interventions ont lieu majoritairement à l'extérieur des locaux du SESSAD au plus près des lieux de vie ordinaires (école, collège, domicile...) mais aussi dans les locaux du service. Elles peuvent être individuelles ou en groupe. Des temps d'échanges peuvent être proposés, avec son accord, au domicile de la famille si besoin.

Une dynamique d'équipe pour répondre aux besoins évolutifs de chaque jeune

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'ensemble des professionnels à votre écoute et intervenant auprès de l'enfant et sa famille forme une équipe.

Cette équipe est historiquement rattachée au Dispositif Intégré Thérapeutique Educatif et Pédagogique (DITEP) Villeurbanne-Duchère et se compose :

- D'une directrice et d'un adjoint de direction
- D'un médecin psychiatre
- D'une psychologue clinicienne et d'une psychologue cognitive
- D'une orthophoniste
- D'une psychomotricienne
- Des éducateurs spécialisés
- D'une assistante sociale

Les temps de travail de ces professionnels sont répartis entre le DITEP et le SESSAD. Aussi, ils sont tous à temps partiels.

Cette équipe pluridisciplinaire travaille en lien, afin de prendre en compte, avec la famille, la globalité des besoins de chaque enfant, de réfléchir aux ajustements, adaptations dans les réponses à apporter.

Tous les professionnels du DITEP travaillent en équipe et se réunissent chaque semaine en réunion pour croiser leurs observations et ainsi organiser et ajuster au quotidien l'accompagnement de l'enfant.

LE RÔLE DU RÉFÉRENT

Afin de favoriser le parcours de chaque jeune et de coordonner les acteurs entre eux, un éducateur référent est nommé pour chaque jeune accueilli. Cette relation privilégiée permet d'apprendre à mieux connaître le jeune, d'évaluer ses besoins, de faire émerger ses demandes et de repérer ses capacités.

Il est un facilitateur de lien entre les différents acteurs qui sont mobilisés autour de l'enfant et de sa famille. En ce sens, il référent du projet personnalisé d'accompagnement PPA. Pour assurer cette mission, il rencontre régulièrement le jeune afin de bien le connaître et de repérer aussi bien ses besoins et demandes que ses capacités.

Le référent éducatif participe à toutes les réunions concernant l'enfant.

Un accompagnement co-construit avec chaque jeune et sa famille

Le travail avec les familles est indispensable au processus d'accompagnement de l'enfant tout au long de son parcours au sein du SESSAD.

La scolarisation et la socialisation inclusives contribuent à une reconnaissance du statut des parents dans l'environnement ordinaire, renforçant leur action éducative en terme de choix et de positionnement.

Individualiser le parcours de chaque enfant accompagné, s'ajuster en réponse à ses besoins suppose une forte implication des familles et ce dès l'entrée de l'enfant dans le service. Cette implication est d'autant plus grande que le fonctionnement du SESSAD est plus tourné vers l'extérieur et les structures de droit commun.

Tout au long de l'accompagnement de chaque jeune, les parents sont donc des acteurs à part entière. Le jeune a, quant à lui, besoin de percevoir le lien entre ses parents et le SESSAD. En effet, ce lien le rassure et contribue aussi à construire une confiance réciproque. La confiance ne se décrète pas, elle se construit au fur et à mesure de l'accompagnement. Elle n'est pas toujours linéaire mais elle est sans cesse recherchée par les professionnels. Pour cela, les professionnels veilleront à mettre en mot, accueillir les désaccords autour de l'accompagnement de l'enfant et ce tout au long de son parcours au sein du SESSAD.

Ce lien repose sur une relation qui se co-construit, au sein de laquelle chaque partie s'engage.

